



## Donation en liquide à un non parent

-----  
Par Rico

Bonjour.

Je suis Suisse, habitant en Suisse, et je veux faire une petite donation de 10000 euros (par virement bancaire ou éventuellement en cash) à une personne Française, (non parente) habitant en France. Cette dernière, doit-elle le déclarer? va-t-elle être imposée au niveau Français? et si OUI, de combien ? car il est important pour moi de le savoir avant de faire cette donation. Un grand merci pour une réponse claire, nette et surtout précise. Rico.